

LIVRET D'ACCUEIL
DE LA
MAISON D'ACCUEIL
SPÉCIALISÉE
"MARIE ALLE"



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis à la

Maison d'Accueil Spécialisée "Marie ALLE"

qui dépend de la Fondation Bon Sauveur d'Alby.

Sœur Marie Alle fit profession de foi en 1918. Dans tous les services où elle est passée, auprès des sourds-parlants et des malades mentaux, tous ont été marqués par son dévouement total.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider et vous accueillir. Il représente le premier pas vers la collaboration et la confiance nécessaires entre vous et l'équipe qui vous entoure.

Vous y trouverez des informations sur les formalités à effectuer lors de votre admission puis lors de votre sortie, mais aussi des informations sur la structure dans laquelle vous avez été admis (e), et les multiples activités qui pourront vous être proposées durant votre séjour.

Notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Vos appréciations et suggestions, notamment par le canal de la boîte à idées à votre disposition dans le hall d'accueil de la MAS, contribueront à la réussite de notre projet basé à la fois sur la communication et le respect de chaque individualité.

Nous vous souhaitons un bon séjour à la Maison d'Accueil Spécialisée "Marie Alle".

Gilbert HANGARD
Directeur des Etablissements

LE PROJET INSTITUTIONNEL

Le projet institutionnel de la Fondation Bon Sauveur d'Alby est le cadre de référence de la vie de notre organisation. Il est la déclinaison de nos valeurs fondamentales et fondatrices sur lesquelles nous basons notre action en fonction du nouvel environnement social et législatif. Il constitue notre stratégie et les engagements forts que nous nous donnons.

L'élaboration d'un tel document permet de donner ou redonner du sens à notre champ d'action mais aussi des références communes au sein de tous nos établissements et services, en particulier au moment où ils rédigent leurs projets d'établissements.

La Fondation, établissement de santé privé d'intérêt collectif, gère des structures relevant du secteur sanitaire et du secteur médico-social. Le projet institutionnel, conformément au décret n° 2010-535 du 20 mai 2010, définit la politique générale de ces établissements et l'évolution des prises en charge des patients.

Ces orientations sont développées dans les projets d'établissements du centre hospitalier, du centre spécialisé pour déficients auditifs, de la maison d'accueil spécialisée et dans les projets de service des autres établissements.

Le projet institutionnel souligne notre vocation, notre histoire, nos valeurs et finalités. Il définit la gouvernance et les grandes orientations que nous avons choisi de mener pour les années à venir.

Le mot de la Directrice de la MAS

La MAS Marie ALLE de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby s'engage à proposer aux résidents des réponses personnalisées tout au long de leur parcours de vie.

Nous voulons favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes handicapées adultes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

Nous sommes heureux de vous remettre ce livret d'accueil. Le service administratif, les équipes éducatives, soignants et médicales, l'ensemble du personnel et moi-même restons à votre écoute pour vous accompagner dans votre quotidien et apporter une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins.

Mme KOUBÂ-BÉNÉZECH
Directrice de la MAS

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION	P. 8
2 - LES MISSIONS	P. 10
3 - DROITS ET INFORMATIONS, PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE	P. 10
4 - SUPPORTS GARANTISSANT LES DROITS	P. 16
5 - MODALITES ADMINISTRATIVES D'ADMISSION ...	P. 17
6 - CONDITIONS D'HEBERGEMENT	P. 17
7 - ACTIVITES EDUCATIVES SPORTIVES SOCIALISANTES ET LUDIQUES	P. 20
8 - UNE JOURNEE TYPE A LA MAS	P. 22
9 - LES PRESTATIONS DE SOINS	P. 23

1 - PRÉSENTATION

La Maison d'Accueil Spécialisée "Marie ALLE" accueille et accompagne des personnes handicapées adultes, ayant perdu leur autonomie à des degrés divers, nécessitant un accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne ainsi qu'une surveillance et des soins constants. Ces personnes sont âgées de moins de 60 ans lors de leur admission.

Capacité agréée :

● **L'hébergement complet 36 lits**, les résidents évoluent au sein de 3 unités de vie : l'Oasis, la Dune et la Palmeraie. Parce que la santé est une dimension essentielle de la qualité de vie, le défi de la MAS est de mettre en place un projet qui prenne en compte à la fois le maintien d'un environnement de vie favorisant bien-être, activité, vie relationnelle et sociale et la mise en œuvre de soins adaptés aux besoins de la personne.

● **L'accueil de jour de 10 places** est ouvert tous les jours de 9 heures à 17 heures, excepté le week-end et les jours fériés. Il offre aux personnes accueillies une prise en charge alternative et adaptable (jusqu'à 5 jours hebdomadaire). Le déjeuner est inclus dans la prestation.

L'accueil de jour vise à :

- Permettre aux personnes adultes handicapées vivant à domicile et à leur famille de maintenir ou créer un temps et un espace individuel, de favoriser par le retour tous les soirs au foyer familial, le maintien d'un lien que les intéressés entendent préserver.
- Permettre aux personnes adultes handicapées accueillies de maintenir ou se créer une vie sociale, en dehors du cercle familial.
- Développer l'autonomie des personnes accueillies par un accompagnement socio-éducatif personnalisé pour maintenir les acquis.
- Être une passerelle avant l'hébergement complet



La MAS « Marie ALLE » a ouvert ses portes en avril 2004 ; elle est située à l'angle du boulevard du Lude et du boulevard Clemenceau, adresse postale : 1, rue de Lavazière - 81025 Albi Cedex 09.

La proximité du centre ville permet l'accompagnement aux différents commerces et activités culturelles proposées par la ville d'Albi.

2 - LES MISSIONS

Les missions de la MAS sont intégrées au projet d'établissement :

- Assurer un accompagnement individualisé dans les diverses situations quotidiennes en fonction des potentialités du résident.
 - Offrir un climat convivial et des animations correspondants aux besoins exprimés ou manifestés.
 - Proposer des activités dynamisantes, stimulantes et variées, visant à développer les potentialités intellectuelles et physiques (accession aux loisirs, aux vacances et à l'intégration sociale en s'inscrivant dans le milieu environnant).
 - Veiller à la protection et à la sécurité.
 - Assurer une surveillance médicale ainsi qu'une prise en charge thérapeutique, afin de maintenir et stimuler les capacités existantes.
 - Assurer une aide psychologique quand le résident en manifeste le besoin ou que la nécessité est ressentie par l'équipe professionnelle.
 - Proposer aux résidents une médiation auprès de leur famille et de leur environnement.
- Fournir une prestation de qualité aux résidents (hébergement, restauration, blanchissage, cadre de vie...).
- Assurer les transports des résidents pour les déplacements usuels.

3 - DROITS ET INFORMATIONS, PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Le projet de la Maison d'Accueil Spécialisée s'appuie sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie : décret du 8 septembre 2003.

La MAS "Marie ALLE" inscrit sa politique dans le champ de la bientraitance et a participé à l'élaboration de la charte Institutionnelle de bientraitance. Elle est active dans le renforcement de la lutte contre la maltraitance, conformément aux textes en vigueur.



Informations utiles

- MALTRAITANCE : n° 3977 (écoute National)
- ALMA 81 (antenne du Tarn) n°05-63-43-69-92
BP 30020
81006 ALBI
- MDPH 81 : n°05-63-43-32-40
221 Avenue Albert Thomas
81027 ALBI

Chaque résident bénéficie d'un Projet de Vie Individualisé (PVI) actualisé annuellement. Le PVI favorise l'épanouissement personnel, le maintien de l'autonomie, il prend en compte les besoins spécifiques de chacun en veillant au respect de sa vie intime. Le dialogue est instauré avec le résident et son avis est systématiquement recherché au moment de l'élaboration de son projet de vie individualisé ou de son évaluation.

Votre avis nous intéresse sur le fonctionnement général de la MAS

Satisfaction de l'utilisateur :

- Un questionnaire annuel de satisfaction vous sera remis ainsi qu'à votre famille et/ou votre tuteur pour recueillir votre avis.
- Dans le hall d'accueil, une boîte à idées est mise à votre disposition ainsi que pour votre famille et/ou représentant légal.
- Vous êtes systématiquement consultés pour l'ordre du jour du Conseil de Vie Sociale.

Examen des plaintes et réclamations :

Si un résident et/ou un membre de l'entourage de celui-ci (membre de la famille, ayant-droit, représentant légal, personne de confiance...) rencontrent des difficultés durant le séjour, ils peuvent s'adresser au médecin référent ou à la Directrice de la MAS qui essayeront de répondre à vos attentes dans les meilleurs délais.

Vous pouvez adresser une plainte ou une réclamation par différents moyens :

- les fiches d'événements indésirables (sont disponibles dans le hall d'accueil de la MAS)
- par téléphone au 05-63-48-51-40
- par écrit : envoi postal à la Directrice de la MAS Marie ALLE
ou courrier électronique : mas@bonsauveuralby.fr

Elle peut être envoyée également :

- 1) au **Directeur de la Fondation Bon Sauveur d'Alby**
1 rue Lavazière – 81 025 ALBI Cedex 9.

Une fois les éléments recueillis, un courrier de réponse vous est adressé par le service Droits des Patients.

2) à la **Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)** : qui a pour missions votre assistance et celle de vos proches et analyser les réclamations. Cette commission veille au respect de vos droits et facilite vos démarches. Elle contribue, par ses avis et recommandations notamment dans le cadre de rapport annuel d'activité, à l'amélioration de la qualité de la prise en charge.

Si les solutions apportées ne conviennent pas, la CRUQPC, le service Droits des Patients peut vous proposer de rencontrer le médiateur médecin (pour une plainte ou une réclamation liée à l'organisation des soins et le



fonctionnement médical) ou le médiateur non médecin (pour les plaintes et réclamations relatives aux autres domaines).

Un compte rendu sera transmis suite à cette rencontre par le médiateur au Président de la CRUQPC. Suite à cela la CRUQPC proposera, si elle l'estime nécessaire, des recommandations au directeur de l'établissement pour résoudre le litige ou indiquera les voies de recours dont dispose le plaignant.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est une instance officielle de l'établissement non décisionnelle, le Conseil de la Vie Sociale est consulté, donne son avis et formule des propositions sur des questions touchants l'organisation interne, la vie quotidienne, toutes modifications substantielles touchant aux

- conditions de prises en charge y sont abordées :
- le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour,
- l'organisation de la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socio-culturelle,
- l'ensemble des projets de travaux et d'équipement,

la nature et le prix des services rendus...

Le Conseil de la Vie Sociale est informé des suites données aux avis et propositions qu'il a pu émettre. Cette instance renforce le droit des usagers (résidents et familles), elle prend son origine dans le décret du 25 mars 2004 et de la loi du 2 janvier 2002.

Le CVS est composé d'usagers, de leurs représentants, des membres du personnel de l'établissement, d'un représentant du conseil d'administration de la Fondation et de la directrice de la MAS.

La composition du Conseil de la Vie sociale, les ordres du jour sont affichés dans le hall d'accueil. Les comptes rendus sont archivés au secrétariat et vous pouvez sur simple demande les consulter, vous pouvez également si vous en faites la demande, les recevoir à votre domicile.



Droit à l'information et à la confidentialité

Les données concernant le résident font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont traitées conformément à la Loi du 6 janvier 1978. Le résident peut exercer son droit d'accès et de rectification sur ces données. Pour raison légitime, il a le droit de s'opposer au recueil et au traitement des données nominatives, dans les conditions de l'article 26 de la Loi du 6 janvier 1978.

L'ensemble du personnel de l'établissement est tenu au secret professionnel.

Le résident peut avoir accès à son dossier médical, directement ou par l'intermédiaire de son représentant légal. Son dossier médical comprend "les informations formalisées ayant contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic, du traitement ou d'une action de prévention, ou ayant fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé". Pour ce faire, il doit formuler une demande écrite à l'attention du Directeur des établissements, comportant en annexe une pièce justificative d'identité, et précisant les éléments d'informations dont il souhaite avoir connaissance.



Pour vous accompagner, l'établissement peut proposer un rendez-vous avec le médecin référent, afin de prendre connaissance sur place, du dossier.

S'il le souhaite, des copies pourront être faites à son attention ou à celle du médecin de son choix. Conformément à la législation en vigueur, toute photocopie sera facturée au résident, ainsi que les frais d'envoi en recommandé avec accusé de réception.

Le Directeur des Établissements de la Fondation adressera sa réponse dans les délais légaux en fonction de l'ancienneté des informations contenues dans le dossier.

Nous rappelons d'être vigilant au regard du caractère strictement confidentiel des informations qui seront communiquées, notamment vis à vis des tiers (entourage, banquier, assureur,...)

Droit à l'image :

Pour toute publication ou diffusion concernant les photographies et enregistrement audio-vidéo il est demandé aux usagers l'autorisation d'utilisation de l'image (lettre trimestrielle, journal « Liaisons » interne à la Fondation, ...).

Cette autorisation de droit à l'image vous est proposée dans le cadre du projet de vie individualisé et du contrat de séjour.

Culte :

L'équipe d'aumônerie catholique de la Fondation propose un accompagnement aux résidents, célébration un mercredi sur deux à 16h00 et des visites hebdomadaire le vendredi en fin d'après-midi. Par ailleurs, la liberté de culte et de croyance est respectée pour chacun.

En fonction de leur croyance et de leur demandes, les résidents peuvent recevoir le Ministre du Culte de sa religion (prêtre, pasteur, rabbin, imam), une liste avec les coordonnées est à votre disposition à l'aumônerie sur simple demande.

Biens et valeurs :

En application de la loi N°92-614 du 06-07-1992 et de son décret d'application du 27-03-1993 des règlements de fonctionnement, la Fondation est responsable de plein droit du vol, de la perte ou de la détérioration des objets déposés auprès des biens et fonds des usagers des établissements du Bon Sauveur.



4 - SUPPORTS GARANTISSANT LES DROITS

Un règlement de fonctionnement a été élaboré au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée. Il reprend les modalités d'organisation du séjour.

Il indique notamment :

- les modalités concrètes d'exercice des droits du résident,
- les règles essentielles de vie collective,
- l'organisation et l'affectation des locaux,
- les mesures relatives à la sécurité du résident et à celle de ses biens.

Le contrat de séjour décline les prestations adaptées au résident, discutées avec sa famille ou son représentant légal et proposées à leur signature.

La charte de la personne accueillie est appliquée dans le respect de la loi du 2 janvier 2002

La charte institutionnelle de bientraitance, en complément de la charte de la personne accueillie, la Fondation a élaboré une charte de Bientraitance, outil de réflexion sur les droits fondamentaux des usagers dans le cadre des pratiques professionnelles : le respect du libre choix et les attitudes d'égard et de prévenance.



Le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, la charte de la personne accueillie et la charte Institutionnelle de bientraitance sont insérés en fin du livret d'accueil.

5 - MODALITÉS ADMINISTRATIVES D'ADMISSION

La décision d'orientation délivrée par la M.D.P.H. est le préalable incontournable à l'admission dans notre établissement.

L'admission effective d'une personne handicapée à la M.A.S., Marie ALLE, est prononcée par la Directrice de la Mas par délégation du Secrétaire Général de la Fondation.

Toute candidature est soumise à l'avis de la commission d'admission composée du médecin psychiatre, du médecin généraliste, de la directrice, du cadre de proximité et de la psychologue.

La M.D.P.H. réexamine régulièrement la situation du résident et décide de la reconduction ou non en cas d'inadaptation à la structure et/ou d'incompatibilité avec le projet de vie.

Il est possible de visiter la Maison d'Accueil Spécialisée du lundi au vendredi sur rendez-vous auprès du secrétariat. Pour toute demande d'admission le dossier d'admission est à votre disposition au secrétariat.

Au moment de l'admission du résident, nous présentons le règlement de fonctionnement à la famille et au résident.

6 - CONDITIONS D'HEBERGEMENT

La Maison d'Accueil Spécialisée dispose de 36 chambres individuelles, réparties en rez-de-chaussée au sein de 3 lieux de vie distincts : l'unité 1 : Oasis, l'unité 3 : Dune, l'unité : Palmeraie.

La chambre du résident est meublée et équipée d'une douche, d'un cabinet de toilette individuel, de prises de téléphone et télévision, de sonnettes d'appel.

Les résidents qui le souhaitent peuvent apporter des objets afin de personnaliser leur chambre, sous réserve de respecter les normes de sécurité et d'accessibilité.

Services pratiques :

La Maison d'Accueil Spécialisée met à disposition des résidents :

- un accueil secrétariat,
- des salles d'activités,
- une salle de soins,
- une salle de psychomotricité,
- une salle de vie avec un espace repas par Unité de Vie,
- une terrasse couverte donnant sur un jardin privatif par Unité de Vie,
- un parking est à votre disposition et favorise l'accès à la MAS.

La télévision

Une télévision peut être installée à vos frais dans votre chambre.

Courrier

Vous pouvez recevoir et/ou envoyer du courrier à l'adresse de la MAS.



L'entretien du linge

Le linge de maison est fourni et blanchi par les soins de l'établissement. Vos vêtements personnels sont entretenus également à la blanchisserie de la Fondation sauf traitement particulier, comme par exemple les lainages et les linges très délicats qui seront entretenus sur place.

Votre linge personnel doit être marqué à votre nom, il sera marqué pour identification par nos soins au moment de votre arrivée.

Nous vous conseillons toutefois d'éviter le linge délicat : laine, soie, linge nettoyable à sec ou plumes.

Ménage et restauration

Les tâches ménagères sont assurées par une équipe d'agents de service.

Les repas répondent à un bon équilibre nutritionnel et sont confectionnés à la cuisine centrale de la Fondation en respectant les normes qualités. Une diététicienne y est rattachée, elle est garante de la qualité nutritionnelle des repas servis et du respect des prescriptions médicales.

Les menus peuvent être adaptés en fonction de vos besoins.

Les repas, véritables moments de plaisir et de convivialité, sont pris en commun et servis en salle à manger, le horaires sont les suivants :

Petit déjeuner à partir de 7h00, jusqu'à 9h30

Déjeuner à 12h

Goûter à 16h

Dîner à 19h

Les menus de la semaine peuvent être consultés, ils sont affichés dans la salle à manger de chaque unité de vie.

Moyennant participation, les membres de la famille ou des amis peuvent être invités au repas. L'achat de tickets se fait au secrétariat de la MAS. Pour être prise en compte la demande doit être faite au minimum 3 jours à l'avance.

Visites

L'accueil de vos proches a lieu entre 14h et 18h et doit se dérouler sans perturber le bon déroulement des activités quotidiennes proposé aux résidents. Toutefois, il est préférable de prendre contact avec l'établissement afin que le résident soit prévenu et présent.

Les sorties

La Direction de l'établissement doit toujours être informée au préalable des sorties des résidents. Les sorties de week-end en famille sont conformes au projet individuel. Elles peuvent être envisagées sur les week-end ou être prévues sur une autre période à votre convenance, un cahier d'enregistrement des sorties est prévu à cet effet.

Des sorties programmées à thème vous sont proposées par l'équipe éducative tout au long de l'année.

Des sorties en autonomie peuvent être envisagées en conformité avec le projet de vie individualisé et avec l'accord de votre tuteur.

Argent de poche

Dans la limite de vos moyens, une estimation de vos besoins mensuels est définie avec votre tuteur qui assure le versement mensuel aux biens et fonds des usagers de la Fondation.

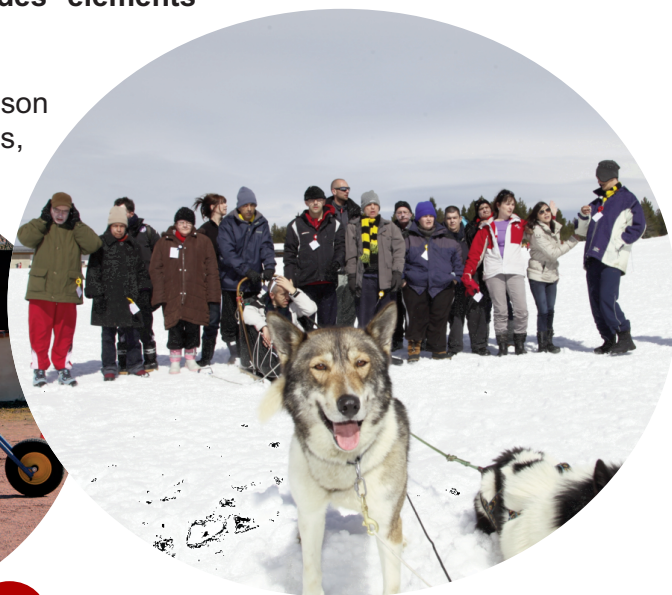
Un coffre est mis à disposition des résidents où l'argent nécessaire pour les dépenses de la semaine est déposé à la MAS. Pour toutes dépenses un justificatif est adressé régulièrement à votre tuteur.

7 – ACTIVITES EDUCATIVES SPORTIVES SOCIALISANTES ET LUDIQUE

L'équipe éducative animée par une éducatrice spécialisée mettent en place les activités au sein de la MAS en collaboration avec les professionnels de proximité.

La participation à la vie sociale est l'un des éléments moteurs de notre établissement.

La MAS "Marie ALLE", se veut être une maison ouverte sur l'extérieur : les activités ludiques, culturelles socialisantes et occupationnelles sont un axe fort de l'accompagnement.



Rencontres entre des établissements médico-sociaux

Dans le cadre du sport adapté et/ou d'activité ludique nous participons et/ou organisons des rencontres, permettant à chacun d'exprimer son talent :

- parcours sportif
- sports collectifs
- lotos

Participation à la vie dans la cité

Des sorties culturelles et de loisirs sont organisées : visites de monuments, cinéma, bowling, parc animalier. Les résidents participent à la vie dans la cité et sont acteurs de certaines manifestations : fêtes de carnaval, feu d'artifice du 14 juillet, médiathèque, festivals, adhésion au club de boules lyonnaises de Saint Juéry...

Séjours

3 à 4 fois dans l'année l'équipe éducative propose des séjours hors établissement organisés pour de petits groupes de résidents encadrés par les professionnels de la MAS (séjour à la mer, à la montagne, à la ferme...)

Attachés au droit aux vacances, des vacances avec un organisme adapté peuvent être envisagées si vous le souhaitez et avec l'accord de votre tuteur.

Les fêtes

Tout au long de l'année plusieurs manifestations viennent marquer les moments importants de la vie et permettent aux familles et résidents de passer des moments privilégiés. Chaque anniversaire est l'occasion de partager un temps convivial et de souffler les bougies.

Les fêtes de fin d'année et la fête de la musique sont l'occasion de réunir parents et résidents autour d'un spectacle festif suivi d'un goûter partagé dans la bonne humeur.

Les célébrations de Noël, de Pâques, de Pierre Jamet... sont l'occasion de permettre aux résidents de la MAS de vivre leur spiritualité.



8 - UNE JOURNEE TYPE A LA MAS

De 7h00 à 9h30 : Lever et petit déjeuner

● Nous privilégions le réveil naturel. Ainsi, le petit déjeuner peut être pris de 7h00 jusqu'à 9h30. Sous forme de self, vous choisissez ce que vous voulez manger et boire en fonction de vos goûts et de votre régime alimentaire.



Jusqu'à 10h00 : Toilette et rangement de la chambre

● Accompagné par les aides soignants et les aides-médico-psychologiques vous faites votre toilette, choisissez vos habits pour la journée et dans la mesure de vos capacités faites votre lit.



De 10h00 à 11h30 : Activités éducatives, ludiques et culturelles

● Début des activités programmées par l'équipe éducative : écoute musicale, arts créatifs, ateliers contes, cheval....Si vous n'êtes pas concernés par ces activités programmées, vous pouvez, au sein de l'unité de vie participer à des jeux de société, à des soins d'esthétique, de manucure et à l'écoute musicale....etc



De 11h30 à 12h00 : Activités de la vie quotidienne

● Vous participez à la réalisation de tâches quotidiennes : mettre les serviettes, remplir les carafes d'eau, servir le café, s'occuper des plantes...etc.



De 12h00 à 13h00 : Déjeuner

● Vous prenez votre repas en commun sous forme de plateau individuel dans les salles à manger des unités de vie avec les professionnels aides-soignants et aides-médico-psychologiques présents.



De 13h00 à 14h00 : Temps de calme

● C'est un moment de transition et de repos où vous pouvez vous retrouver seul ou en groupe à regarder la TV, à discuter, ou tout simplement faire une sieste dans votre chambre

De 14h00 à 16h00 : Activités éducatives, ludiques et culturelles

● Reprise des activités programmées par l'équipe éducative : piscine, arts créatifs, sorties organisées. Comme pour le matin, si vous n'êtes pas concernés



par ces activités programmées, vous pouvez, au sein de l'unité de vie participer à des jeux de société, aller faire des courses en ville accompagné d'un professionnel, effectuer le pliage de linge avec un professionnel, etc...

A 16h00 : Goûter

- Chacun se retrouve sur son unité autour d'une collation. C'est un moment de partage convivial



A 16h30 : Période d'activités douces

- Vous regagnez vos unités de vie et vous vous préparez pour la soirée. Des balades de proximité peuvent vous être proposées, des jeux de sociétés sont également l'occasion de partager un moment calme...Vous participez à mettre les serviettes, remplir les carafes...etc

A 19h00 : Dîner

- Tout comme le repas de midi, vous prenez votre repas plateau en commun dans les salles à manger des unités de vie avec les professionnels aides-soignants et aides-médico-psychologiques présents.



20h30 : Préparation au coucher

- Chacun se retire dans sa chambre, a la possibilité de regarder la TV pour se préparer au sommeil de la nuit. Le passage systématique des professionnels du soir est fait aux alentours de 21h00 / 21h15, c'est l'arrivée de l'équipe de nuit qui veillera à ce que chacun passe une bonne nuit.

9 - VOTRE SANTÉ

Votre parcours de soins :

La Maison d'Accueil Spécialisée assure une prise en charge singulière et globale qui intègre la dimension de prendre soin.

L'organisation et la coordination des soins sont assurés par le cadre de proximité en collaboration étroite avec le médecin généraliste.

L'équipe infirmière, aides-soignantes et aides-médico-psychologiques est à votre disposition pour délivrer des soins techniques personnalisés.

En fonction de vos besoins, vous pouvez bénéficier de consultations spécialisées, vous avez le libre choix du cabinet libéral ou de l'établissement sanitaire de proximité. Pour faciliter votre parcours la MAS "Marie ALLE" s'enquiert de tisser un partenariat par le biais de conventions avec le secteur sanitaire proche. Lors de ces consultations externes, vous êtes accompagné(e) par vos référents.

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiale (CLIN) :

Depuis 1999, la Fondation du Bon Sauveur dispose d'un CLIN dont les membres sont mandatés pour définir et valider un programme d'action annuel. Une infirmière de notre établissement est Infirmière Correspondante en hygiène ICH, en lien avec l'infirmière hygiéniste, elle contribue par sa mission à renforcer les dispositions relevant de l'hygiène au sein de la MAS.

La lutte contre la douleur :

La prise en charge de la douleur fait partie de nos préoccupations. Soucieux d'améliorer la qualité de la prise en charge, il est primordial d'évaluer et de soulager la douleur. En effet évaluer la douleur c'est souvent repérer son impact sur la vie de la personne et en particulier sur la gêne occasionnée dans la vie quotidienne. Afin de soulager la douleur de façon optimale, la MAS dispose :

- D'un accès à la formation pluriannuelle de prise en charge de la douleur, dispensée par le référent soignant du CLUD de la Fondation.
- Le CLUD de la Fondation met en oeuvre une politique de la douleur sur l'ensemble des des secteurs d'activités, une Infirmière de la MAS fait partie du CLUD et est Correspondante douleur
- De protocole de prise en charge de la douleur

Accompagnement de fin de vie :

La MAS est un lieu de résidence qui accompagne jusqu'au bout de la vie dans le principe de l'humanité. Au de là de la formation nécessaire du personnel soignant, la MAS bénéficie d'une convention passée en Resopalid 81 et la Fondation du Bon Sauveur.

ANNEXES

- CONTRAT DE SEJOUR
- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
- CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE
- CHARTE INSTITUTIONNELLE DE BIENTRAITANCE

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Fondation Bon Sauveur d'Alby

1, rue de Lavazière
81025 ALBI Cedex 9
www.bonsauveuralby.fr

**MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE
"MARIE ALLE"**

Horaires du secrétariat :
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
Tél : 05-63-48-51-40 - Mail : mas@bonsauveuralby.fr

